

---

**Nombre de membres**

**Séance du 14 janvier 2022**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 14 janvier 2022, s'est réunie sous la présidence de Denis

**Présents :** 8

CELADON

**Votants:** 11

**Sont présents:** Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Eric MORVAN, Laurence PICOT, Claudine CHATEIGNER, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR, Bruno DOUANNE

**Représentés:** Isabelle BILAND-PERENNES par Denis CELADON, Anais CAPARROS par Eric MORVAN, Aude SCALABRE par Evelyne BEAUVAIS

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Evelyne BEAUVAIS

---

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 DECEMBRE 2021 - DE 2022 001**

Le procès verbal de la séance du 07 décembre 2021 est approuvé et signé par tous les membres présents.

**APPROUVEE**

**Objet: TRAVAUX DU GITE : DEVIS VERANDA - DE 2022 002**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés sur la véranda du gîte.

Il donne lecture de plusieurs devis concernant les travaux de maçonnerie, menuiserie et couverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise Artur DE MACEDO pour un montant total HT de 3340 € et le devis de la SAS MOMY Stéphane pour un montant total HT de 4950 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et de signer l'ensemble des documents.

**APPROUVEE**

**Objet: CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE TRANSPORT A DESTINATION DES ECOLES DE SAINT PIERRE LES NEMOURS - DE 2022 003**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis que la commune fait parti du RPI de Saint Pierre les Nemours, un transport est mis à disposition des élèves afin de se rendre dans les écoles de Saint Pierre les Nemours.

Par délibération du 15 septembre 2020, le conseil municipal avait autorisé le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Chevrainvilliers pour l'accompagnatrice du transport.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Maire de Chevrainvilliers propose de renouveler la convention pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de renouveler la convention pour 3 ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la commune de Chevrainvilliers.

### **APPROUVEE**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Décorations de Noël : elles seront retirées le 15 janvier à 14h00 avec l'aide de Bruno DOUANNE et Patrick VALEUR. Le reste des décorations, notamment sur les grilles sera enlevé par l'agent technique à son retour.

- Travaux salle communale : un devis a été fait afin de restaurer les appuis de fenêtres abîmés. Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le devis d'un montant de 1758.30 €. Les travaux de peinture seront réalisés par l'agent technique.

- Elagage cimetière : l'if a été élagué par ENEDIS le 12 janvier.

- Litiges en cours : le cabinet d'avocat a été relancé plusieurs fois au sujet des dossiers en cours, sans retour à cette date.

- CC du Pays de Nemours : réunion le 13 janvier au siège de la CC sur la boucle cyclable et le projet de réhabilitation des chemins. Le coût du projet initial est trop important. Après plusieurs échanges une nouvelle proposition a été faite (chemin de la Vallée repris par endroits, chemin de liaison Châtenoy - chemin de la Vallée en "stabilisé" piste lourde et enrobé dans la descente pour éviter le ravinement en cas de forte pluie. Cette proposition est en attente de validation par la Présidente.

- Agent technique : il sera présent sur Châtenoy mardi au lieu de lundi pour la semaine du 24 janvier.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H30*

**Le Maire**  
**Denis CELADON**

